



**ACTION DES SALARIÉ·E·S
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

Paris, le 28 février 2023

Conseil Syndical de ASSO-Solidaires
31 rue de la Grange aux Belles
75010 Paris

à Ms. et Mmes les président·es d'association

Objet : Préavis de grève illimité et reconductible à partir du 7 mars 2023 à 0h

Mesdames et Messieurs les président·es d'association

Après seulement 20 jours de débats à l'Assemblée Nationale, le projet de réforme des retraites poursuit son chemin parlementaire accéléré avec son examen par le Sénat.

Malgré les avertissements et propositions alternatives formulées par l'ensemble des Confédérations et les puissantes mobilisations de ces dernières semaines, le Gouvernement et ses séides font donc le choix délibéré d'ignorer l'opposition d'une immense partie de la population et des salariés de ce pays, déterminée à combattre et déjouer ce nouveau projet de régression sociale.

C'est pourquoi, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du Code du Travail, le syndicat ASSO-Solidaires dépose un préavis de grève illimitée et reconductible à compter du 7 mars 2023 à 0h et appelle à la manifestation contre la réforme des retraites menée par le gouvernement d'Elisabeth Borne.

Il est motivé par l'exigence du retrait de la réforme des retraites, injuste socialement et particulièrement pour les femmes et les plus précaires qui composent une majorité des salarié·es du secteur associatif.

Ce préavis concerne l'ensemble des salarié·es, stagiaires, service civique ou salarié·es en insertion des associations, des fondations, des syndicats et des partis politiques.

Dans l'attente du retrait de cette réforme, soyez assurés Mesdames et Messieurs les président·es d'association, de nos salutations respectueuses.

Le Conseil Syndical du syndicat d'ASSO-Solidaires.